



Comité national ITIE

Réunion extraordinaire N°1-2025 du CN-ITIE

Dakar, le 25 avril 2025

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CN-ITIE

(N°1/2025 – 25 Avril 2025)

Activité : Réunion extraordinaire	Lieu : Siège du CN-ITIE	
Date : 25 Avril 2025	Début : 10h00	Fin : 13h15
<u>L'ordre du jour proposé :</u>		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mot du Président 2. Pour compte-rendu : Etat d'avancement du dossier de validation (Président ComVal) 3. Pour discussions : Discussions sur la question de l'engagement des parties prenantes (ComVal-RAJ) 4. Pour discussions : Examen des formulaires de validation : Tableau de bord des lacunes (ComVal-RAJ) 5. Présentation des résultats préliminaires des études en cours : <ul style="list-style-type: none"> • Impact de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal (RSE) • Condition d'octroi permis et licences (RAJ) 6. Pour information : Atelier de convergence Cours des Comptes, CN-ITIE, Régies Financières (COMACOL-RCRP) 7. Recrutement du gestionnaire de base de données (RCRP) 8. Divers 		
Participants	Voir liste de présence	
Points de discussion	<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>Après avoir salué et remercié les membres pour leur présence en dépit de leurs calendriers chargés, Monsieur Thialy FAYE, Président du CN-ITIE a rappelé les raisons qui motivent la tenue de cette réunion extraordinaire : à savoir, la préparation du dossier à soumettre au Secrétariat international de l'ITIE (SI), le 30 juin 2025 au plus tard, pour les besoins de la troisième Validation du Sénégal.</p> <p>Il s'agissait concrètement de faire le point de l'état d'avancement du remplissage des formulaires, recenser les points en suspens et identifier les actions à mener pour les lever.</p>	

2. Pour compte-rendu : Etat d'avancement du dossier de Validation (Président ComVal)

Dès l'entame de son propos, le Docteur Papa Fara DIALLO, Président de la Commission Validation du CN-ITIE, a annoncé qu'à date, l'état d'avancement du dossier à soumettre pour les besoins de la troisième Validation du Sénégal est plutôt satisfaisant. Il a ajouté que ledit dossier pourra certainement être déposé dans les délais fixés. Il a ajouté que la séance de travail organisée à Saly aura permis de réunir une bonne partie des éléments de preuve manquants au dossier de validation du Sénégal.

A sa suite, Monsieur Thaddée A. SECK, Responsable des Affaires Juridiques et Relations Internationales, est revenu sur le sens de la validation qu'il a décrit comme un processus de contrôle qualité permettant au SI de vérifier les progrès de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays évalué.

Concernant l'état d'avancement du dossier de validation, Monsieur SECK a informé les membres présents, qu'à date, tous les formulaires reçus du SI ont été renseignés à 80%. Il a en outre indiqué que, seuls les formulaires C3 relatif à la participation de l'Etat, C4 relatif à la perception des recettes et à la qualité des données, et C5 relatif à la gestion des recettes et contributions infranationales ne sont pas encore renseignés, car ne devant être disponibles que dans le courant du mois de Mai.

En outre le remplissage des premiers formulaires a fait ressortir quelques limites imputables à la fois au Secrétariat technique de l'ITIE et au CN-ITIE.

Ces limites se résument comme suit :

- Problèmes liés à l'archivage inadéquat et à la capitalisation insuffisante des connaissances ;
- Déficit en matière de consultation des parties prenantes ;
- Manque de documentation du suivi du Plan de Travail annuel budgétisé (PTAB) ;
- Problèmes relevant de la gestion inadéquate des feedback ;
- Rareté des discussions sur la question des progrès réalisés au sein du CN-ITIE ;
- Faible niveau d'utilisation du PTAB ;
- Absence de système de capitalisation des acquis ;
- Faiblesse de l'analyse des données ITIE par les membres du CN-ITIE ;
- Existence d'études non finalisées ;
- Monitoring inadéquat de la durée des mandats des membres du GMP ;
- Faiblesse du niveau de reddition des comptes aux collègues élargis ;

Concernant la gestion des feedback les membres ont formulé des propositions en vue de résoudre ce problème. Il a notamment été proposé, la mise en place d'un numéro vert décentralisé dans chaque région minière et pétrolière qui permettra de recueillir les préoccupations des communautés locales, mais aussi leurs propositions. Madame Marie Mbathio NDIAYE, représentante de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) a proposé d'utiliser l'application « **HOT SUIT** » qui permet d'assurer la gestion des commentaires en temps réel.

Pour ce qui est de la réalisation des études, le Docteur Papa Fara DIALLO a proposé d'identifier quatre (04) sujets d'étude par an et que le CN-ITIE s'assure que les responsables mettent tout en œuvre pour les réaliser dans les délais prescrits. De son point de vue, cela permettra non seulement d'améliorer la gouvernance du secteur extractif mais aussi de voir dans quelle mesure - et analyser la manière dont - l'ITIE a pu influencer certaines réformes politiques et réglementaires. S'agissant de l'analyse des données, Mr Massène GADIAGA a rassuré ses pairs que le CN-ITIE apportera tout son appui au ST-ITIE dans ce sens de concert avec le Gestionnaire de la Base de Données.

Aussi, pour faire en sorte que tous les membres du CN-ITIE (titulaires et suppléants) soient au même niveau en ce qui concerne le partage d'information, le Président a préconisé la désignation d'un point focal par collègue. Le rôle de chaque point focal sera de rendre compte au collège élargi des décisions prises et/ou des informations communiquées en réunion, et les informer des activités à venir.

En outre, les membres du CN-ITIE ont convenu de prévoir à l'avenir un (01) ou deux (02) sièges au sein du CN-ITIE pour les entreprises non membres de la Chambre des Mines du Sénégal (CMDS). Cela, pour favoriser la participation inclusive de tous les acteurs.

3. Discussion sur l'engagement des parties prenantes

L'analyse du taux de participation des membres aux réunions statutaires du CN-ITIE a permis de mettre à jour, pour la période 2023-2025, les taux de participation ci-après :

- **2023** : 52 % pour l'Administration, 32 % pour le secteur privé, 69 % pour la Société civile.
- **2024** : 47 % pour l'Administration, 34 % pour le secteur privé, 58 % pour la Société civile.
- **2025** : 41 % pour l'Administration, 38 % pour le secteur privé, 40 % pour la Société civile.

La tendance montre une baisse significative des taux de présence tous collèges confondus.

En outre, les membres sont arrivés à la conclusion que la qualité technique des membres du GMP est globalement satisfaisante, sans limitations majeures constatées. Toutefois, la légitimité de certains membres du collège des entreprises et des OSC et autres Organisations semble remise en question, en raison du dépassement de la durée légale de leur mandat.

En outre, des lignes directrices relatives au fonctionnement des trois (03) collèges du CN-ITIE, lesquelles portent sur le rôle et la composition des collèges, des règles de désignation des membres du CN-ITIE, de désignation, et du rôle du point focal de chaque collège et de la politique de redevabilité intra collège ont été préparées et partagées avec les membres du CN-ITIE. Concernant le monitoring des mandats des membres du CN-ITIE, il a été convenu que le Secrétariat technique mette en place un tableau de bord permettant de contrôler les échéances des mandats et d'en notifier les entités concernées au moins deux (02) mois avant leur expiration. Il a également été retenu que les mandats sont *intuitu personae* : en cas de remplacement, le nouveau membre entame un (01) nouveau mandat de deux (02) ans, renouvelable une (01) fois. Le renouvellement s'effectue au tiers (1/3), à l'exception du collège des administrations.

Il a par ailleurs été convenu que chaque collège sera désormais tenu de documenter les processus de désignation ou de renouvellement de ses membres représentants (titulaires et suppléants) au sein du CN-ITIE. Ces informations devront ensuite être communiquées au CN-ITIE par le canal du ST-ITIE.

A la suite de ces échanges, le GMP a validé à l'unanimité les Lignes directrices portant sur le fonctionnement des collèges du CN-ITIE. Des recommandations ont été toutefois formulées notamment celle visant à désigner les points focaux dans les meilleurs délais. Il est ainsi demandé à chaque de se concerter afin de notifier au ST le point focal choisi avant la prochaine session ordinaire.

4. Pour discussion : Examen des formulaires de Validation : Tableau de bord des lacunes (ComVal-RAJ)

Monsieur Thaddée A. SECK a d'abord fait le point sur les lacunes, et sur cette base, les membres ont convenu de mener certaines analyses, avec l'aide des points focaux, à savoir :

- Discussion sur les mécanismes de tarification du carbone (responsable : GMP)
- Rédaction d'une note d'analyse des projets miniers en cours (responsable : DGMG)
- Analyse des données sur l'exploration des Hydrocarbures (responsable : DGH)
- Analyse des données sur la vente d'hydrocarbures (Responsable : DGD (M. GADIAGA))

- Analyse de publication des contrats pétroliers (Responsable : GES-PETROGAZ (Dr. NDAO))

Pour finir, il a été décidé que d'ici la prochaine réunion du GMP, les points focaux susmentionnés fassent les diligences nécessaires en vue de réaliser ces analyses, lesquelles seront examinées en Réunion du CN-ITIE, et rendues publiques pour en faire profiter toutes les parties prenantes du secteur extractif. Pour accompagner les membres du CN-ITIE dans l'élaboration de ces notes d'analyse, les membres ont désigné un point focal au niveau du ST-ITIE, en la personne de Monsieur Ibrahima BALDE (Responsable de la Communication et des Relations publiques).

5. Présentation des résultats préliminaires des études en cours :

- L'étude des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal (RSE)

Cette étude vise à évaluer les effets de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance du secteur extractif du Sénégal. Son objectif principal est d'identifier, de documenter et d'analyser les changements induits par l'ITIE sur ledit secteur. L'étude repose sur un échantillonnage en grappes. Cependant, toutes les données ne sont pas encore disponibles, certaines n'ayant pas encore été saisies. Par ailleurs, l'analyse provisoire indique une amélioration de la gouvernance du secteur extractif et une avancée notable dans la lutte contre la corruption grâce à la mise en œuvre de l'ITIE. Il semblerait par ailleurs, que les populations disposent désormais d'un meilleur accès à l'information ainsi qu'une meilleure compréhension des rapports publiés.

La barrière linguistique a été la principale source de blocage rencontrée dans la réalisation de cette étude. Au chapitre des recommandations, il a été conseillé d'une part d'évaluer les facteurs de développement local et la mise en place de projets structurants et durables afin que les fonds issus du secteur extractif soient orientés vers des investissements durables, et d'autre part d'impliquer l'ensemble des acteurs dans un dialogue inclusif à la fin d'une meilleure prise en charge des préoccupations des communautés.

Les autres limites de cette étude sont les suivantes :

- Les questionnaires ont été adressés uniquement aux parties prenantes, excluant les acteurs et le grand public ;
- Les données collectées sont de deux (02) types : quantitatives (pas toujours disponibles) et qualitatives (nécessitant une interprétation approfondie) ; et

- Le temps imparti pour la collecte a été relativement court ;

Le Président a recommandé de prendre également en compte les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE sur les entreprises non incluses dans le périmètre de l'ITIE, afin de les challenger.

- **Etude sur les conditions d'octroi des permis et licences dans le secteur extractif**

L'étude sur les conditions d'octroi des permis et licences a pour but principal de procéder à la vérification à posteriori des procédures utilisées par les services compétents des ministères en charge des mines et des hydrocarbures dans le cadre de l'octroi des concessions, permis et autres autorisations d'exploitation et d'exploration dans le secteur minier et pétrolier entre 2021 et 2024. Les recherches menées dans le cadre de la réalisation de cette étude se baseront sur l'examen de la législation en vigueur lors de l'établissement des contrats dans le secteur minier et dans celui des hydrocarbures.

A première vue et après exploitation des Rapports ITIE, il est ressorti que trois-cent-quatre-vingt-quatre (384) opérations sur titre ont été effectuées durant la période ciblée. Ces opérations portent sur l'octroi, le renouvellement ou la prorogation, et le transfert de titres. Cependant, suite aux délimitations méthodologiques opérées, cette étude ne couvrira que les titres miniers et pétroliers inclus dans le périmètre de réconciliation ITIE, mais exclura les licences comportant des enjeux financiers minimes.

Par conséquent, les titres miniers à prendre en compte dans le cadre de cette étude sont :

- Le permis de recherche ;
- Le permis d'exploitation ;
- L'autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée ;
- L'autorisation d'exploitation de petite mine ; et
- L'autorisation d'exploitation minière artisanale.

Par ailleurs, sur recommandation de Monsieur Lamine DIOUF, représentant du ministère en charge des mines, de remplacer l'autorisation d'exploitation minière artisanale par l'autorisation d'exploitation de carrière privée permanente en raison des multiples opérations effectuées sur la base de ce titre, ainsi que ses enjeux financiers significatifs constatés depuis quelques années.

6. Pour information : Atelier de convergence entre la Cours des Comptes, le CN-ITIE, et les Régies financières (COMACOL-RCRP)

Cet atelier de convergence a pour objectif de promouvoir une compréhension commune, par les acteurs, des processus de fiabilisation et de certification des données fournies par les régies financières et organismes collecteurs, d'assurer un bon suivi de la collecte, des procédures d'encaissement, de comptabilisation et de publication des données sur la plateforme « FUSION » et de définir (de concert avec les parties déclarantes concernées) le calendrier de production des données et leur transmission à la Cour des Comptes. Cet atelier réunira le CN-ITIE (à travers la Commission Audit et Collecte des Données (COMACOL) du CN-ITIE), la Cour des Comptes et les entités déclarantes, listées ci-après, à raison de deux (02) représentants par structure :

- Direction générale des Impôts et Domaines (DGID) ;
- Direction générale des Douanes (DGD) ;
- Direction générale des Mines et de la Géologie (DGM) ;
- Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle (DIREC) ;
- Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) ;
- Caisse de Dépôts et de Consignations (CDC) ;
- Comité national de Suivi du Contenu local (CNSCL) ;
- Caisse de Dépôts et de Consignations (CDC) ;
- Société des Mines du Sénégal (SOMISEN-SA) ;
- PETROSEN Holding ; et
- Comité national de Suivi du Contenu local (CNSCL).

Ledit atelier aura lieu le lundi 12 Mai 2025 au siège de la Fondation Friedrich Ebert, sis à l'Avenue des Ambassadeurs.

7. Recrutement du Gestionnaire de la Base de Données du CN-ITIE (RCRP)

Le recrutement du Gestionnaire de la Base de Données est devenu une priorité aux yeux CN ITIE. Au vu de l'importance de ce poste, il avait été retenu de procéder au recrutement à travers un partenariat entre le CN-ITIE et l'ANSD. En effet, l'ANSD avait proposé de mettre à la disposition du CN-ITIE un support statistiques, dont le recrutement se ferait selon les procédures mises en place la Banque Mondiale puisque financées par celle-ci.

Toutefois, au vu des urgences liées à la Validation et des dossiers en instance, il a été retenu de relancer le recrutement du Gestionnaire de Base de Données au frais du CN-ITIE, en attendant que l'ANSD puisse mettre un support statistique à la disposition du CN-ITIE.

8. Divers (CN-ITIE)


Le Président a évoqué la publication imminente du Rapport ITIE du 1^{er} semestre de 2024 en informant que le draft du rapport serait transmis au Président de la République et publié au plus tard la semaine suivante. Il a par ailleurs assuré qu'il procédait les démarches nécessaires afin que le Président de la République puisse recevoir en audience les membres du CN-ITIE.

Le Président également annoncé l'organisation prochaine d'un colloque international réunissant tous les acteurs du secteur extractif issus de différents pays en vue de discuter des orientations stratégiques de la gouvernance des ressources naturelles. Il souhaite mobiliser une somme totale de cent millions (100.000.000) F CFA notamment à travers le GES-PETROGAZ, le COS PETROGAZ, et d'autres bailleurs de fonds. Ces derniers pourraient apporter une contribution tant au niveau technique que financier pour la tenue de cet évènement de haute facture qui se ferait sous la présidence du Président de la République du Sénégal. Par ailleurs, le Président en a appelé à la collaboration de tous les acteurs du secteur extractif, notamment l'administration des mines et des hydrocarbures et les entreprises.

Pour finir, le Président est revenu sur sa rencontre avec le Secrétaire général de la Présidence de la République (SGPR), qui a permis aux autorités d'exprimer réitérer une volonté de promouvoir la transparence dans la gestion des ressources naturelles du Sénégal, au-delà du secteur extractif. Pour cette raison, il a évoqué la possibilité d'étendre le périmètre de l'ITIE à d'autres ressources telles que le sel, la foresterie, et potentiellement l'eau considérée également comme une ressource stratégique.

En guise de conclusion, il a voulu proposer les deux (02) questions suivantes, pour susciter une réflexion de la part des membres : faut-il envisager une fusion des dispositifs ITIE et FITI, ou au contraire maintenir une distinction entre les deux (02) tout en confiant leur coordination au CN-ITIE?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **13h35mn**.



THIALY FAYE